

COMPTE RENDU DE LA REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 11 FEVRIER 2019

L'an deux mil dix-neuf, le onze février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Marc BONNET, Maire. La séance était publique.

Etaient Présents Mrs BONNET, GERVAISE Mmes MOUTON AUGER ROCHETEAU Mrs RENARD LEDOUX VIOT

Etaient absents : Mme BIAT excusée et Mme EZCUTARI excusée donnant pouvoir à Monsieur Bonnet, Mr CHARLIER excusé

Mme AUGER Emile a été nommée secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR

- Achat de terrain suite à la décision du Département
- Annulation Représentant du RGPD
- Délibération pour Luminaire à l'église
- Délibération pour modification du PADD
- Travaux
- Divers

Monsieur BONNET, Maire informe l'assemblée que des délibérations vont devoir être annulée pour changement des taux de subvention.

2019/010 Terrain de Guimonvilliers Hameau de Billancelles Parcelle cadastrée section ZH n° 3 pour une superficie de 50 a 18 ca.

Lors de la séance du 29 novembre 2018, le Conseil Municipal avait pris une délibération pour l'achat d'un terrain à Guimonvilliers Hameau de Billancelles appartenant au Département (délibération n° 2018/039) pour la parcelle cadastrée section ZH n° 3 pour une superficie de 50 a 18 ca.

Aujourd'hui deux options se présentent à nous :

L'option n° 1 qui avait été prise à l'époque de la délibération du 29 novembre 2018 et qui consistait à proposer ce terrain à la location dans un but agricole.

L'option n° 2 :

Depuis cette séance du 29 novembre 2018, Mr le Maire rapporte que plusieurs habitants de Guimonvilliers ont écrit au département pour louer ou acheter ce terrain. D'autre part, Mr Bonnet fait état d'un projet d'un conseiller municipal qui a été envoyé à chaque membre du conseil par mail.

Ce projet concernant l'aménagement du terrain en verger et espace de détente a été établi par le CAUE28 sur demande de ce conseiller et sans avis du conseil municipal, ni du conseil départemental toujours propriétaire du terrain.

Monsieur le Maire informe qu'au Hameau de Guimonvilliers, il y a 22 logements et 32 habitants et aucun enfant en bas âge.

Que lors de l'aménagement foncier de Billancelles 200 m de haies ont été plantées à Guimonvilliers ainsi qu'un petit verger sur 500m². Tous ces terrains, ainsi que les abords de la mare constituent déjà des zones de promenades et de détente au profit des habitants. Il est rappelé qu'un terrain de jeux autour de la salle des fêtes de Billancelles sera ouvert à tous à la fin de l'année 2019.

Au vu des frais inhérents à l'entretien d'un espace public supplémentaire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'annuler la délibération n° 2018/039 du 29 novembre 2018 concernant l'achat du terrain et de laisser le terrain au département, vu les multiples demandes pour louer ce dernier et ne souhaitant pas prendre parti pour une personne plus qu'une autre, sachant que ce terrain après un remembrement ne peut pas être divisible avant 10 ans.

2019/005 Demande de subvention DETR 2019 pour Travaux sur réseaux eau Pluvial Hameau de la Noëlle à Billancelles.

Le conseil approuve à l'unanimité les travaux sur réseaux d'eau pluvial hameau de La Noëlle à Billancelles
Coût estimatif des travaux : H.T 13 560.00€ 16 272.00€ TTC

Il sollicite à cet effet une subvention de l'Etat au titre de la DETR 2019 pour la réalisation de ce projet et donne pouvoir à Mr le Maire pour la signature des devis et tous documents pour la réalisation de ce projet.

Le plan de financement s'établit comme suit :

| | |
|-----------------------|------------|
| Subvention FDI 30% | 4 068.00 € |
| Subvention DETR 20% | 2 712.00 € |
| Autofinancement | 9 492.00 € |

Ces travaux commenceront après réception de l'arrêté attributif de subvention.

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant :

Début des travaux : avril 2019 Fin des travaux : avril 2019

2019/006 Demande de subvention FDI 2019 pour Travaux sur réseaux eau Pluvial Hameau de la Noëlle à Billancelles

Le conseil approuve à l'unanimité les travaux sur réseaux d'eau pluvial hameau de La Noëlle à Billancelles
Coût estimatif des travaux : H.T 13 560.00€ soit 16 272.00€ TTC

Il sollicite à cet effet une subvention du Conseil Départemental au titre du FDI 2019 pour la réalisation de ce projet et donne pouvoir à Mr le Maire pour la signature des devis et tous documents pour la réalisation de ce projet.

Le plan de financement s'établit comme suit :

| | |
|-----------------------|------------|
| Subvention FDI 30% | 4 068.00 € |
| Subvention DETR 20 % | 2 712.00 € |
| Autofinancement | 9 492.00 € |

Ces travaux commenceront après réception de l'arrêté attributif de subvention.

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant :

Début des travaux : avril 2019 Fin des travaux : avril 2019

Pour les travaux sur le réseau d'eau Pluvial Hameau de la Noëlle, le Conseil Municipal décide à l'unanimité (Pour 6, Contre 3, Abstention 0) l'abattage des saules qui occasionnent de multiples dégâts sur le réseau eau pluvial Avec leurs racines. Le Conseil Municipal décide de replanter ensuite des arbres plus petits.

2019/007 Demande de subvention FDI 2019 pour aménagement du numérique dans les classes de Billancelles

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'en accord avec la Commune de Landelles, il serait souhaitable d'aménager les classes du regroupement pédagogique de Landelles-Billancelles au numérique. Le cout du projet pour Billancelles s'élève à 10 137.00 € HT soit 12 164.40 € TTC.

Le conseil approuve à l'unanimité l'aménagement des classes de Billancelles au numérique.

Il sollicite à cet effet une subvention du Conseil Départemental au titre du FDI 2019 pour la réalisation de ce projet et donne pouvoir à Mr le Maire pour la signature des devis et tous documents pour la réalisation du projet.

Le plan de financement s'établit comme suit :

| | |
|---------------------------------------|------------|
| Subvention FDI 30% | 3 041.00 € |
| Subvention Education Nationale 27.62% | 2 800.00 € |

Autofinancement 6 323.40 €
 Ces travaux commenceront après réception de l'arrêté attributif de subvention.
 L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant :
 Début des travaux : juillet 2019 Fin des travaux : août 2019

Délégué du RGPD

Suite à la délibération n° 2018-015 du 30 mai 2018, le Conseil Municipal avait adopté le Règlement Européen Général sur la protection des Données personnelles (RGPD) et avait désigné un délégué de la protection de données (DPD) par arrêté n° 06-2018 Mme MOUTON 2^{ème} adjointe, et il s'avère que ni le Maire et ni les Conseillers Municipaux ne peuvent être nommés. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité (Pour 9) de garder la délibération n° 2018-015 du 30 mai 2018 pour adopter le Règlement Européen Général sur la protection des Données personnelles (RGPD) mais d'annuler l'arrêté n° 06-2018 nommant Mme MOUTON 2^{ème} adjointe et de voir avec la Communauté de Communes Ente Beauce et Perche, si toutefois cette compétence pourrait être prise par cette dernière.

2019/008 Délibération Travaux éclairage public Versements de fonds de concours

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que des travaux d'éclairage public, ont été réalisés, ou sont en cours, sur le territoire communal :

Travaux Eclairage Public devant l'église

Cette opération est financée par la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche, maître d'ouvrage, avec participation financière de la communes, définie à l'article L.5214-16V du Code Général des Collectivités Territoriales, sous forme de fonds de concours.

La contribution de la commune est fixée à 50 % du montant HT des travaux, déduction faite des financements tiers reçus par la Communauté de Communes.

Le Plan de financement prévisionnel est établi ainsi :

| Dépenses | Montant HT de l'Opération | Recettes | Montant |
|----------------------------|---------------------------|-------------------------|--|
| Travaux + Maîtrise D'œuvre | 8 877.40 € | Commune de Billancelles | Participation à 50 % des dépenses HT soit 4 438.70 € |
| | | CCEBP | Autofinancement à 50 % des dépenses HT soit 4 438.70 € |

S'agissant de la réalisation d'un équipement public local, ce fonds de concours est imputable en section d'investissement (compte 204) du budget communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (Pour 8 Contre 0 Abstention 1)

- **Accepte de verser un fonds de concours à la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche pour les travaux d'éclairage public et à hauteur des montants définis ci-dessus.**

Les Crédits seront inscrits au budget 2019.

2019/009 Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Modification sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables suite à la délibération n° 2018/022 du 04 octobre 2018

Le Maire rappelle :

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche est en cours d'élaboration.

Ce document de planification pour les années à venir sera composé notamment des pièces suivantes :

- Rapport de présentation
- Projet d'Aménagement et de Développement Durable
- Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Documents graphiques (dont le plan de zonage)
- Règlement écrit

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) qui correspond au projet politique doit faire l'objet d'un débat au sein de chaque conseil municipal. Ce débat, conformément aux dispositions de l'article L.153-12 du Code de l'Urbanisme, porte sur les orientations générales.

Dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) quelques modifications doivent être apportées pour y ajouter les nouveaux projets qui doivent être réalisés sur le territoire de certaines communes de la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche :

Implanter une salle de spectacle à Courville sur Eure, Prévoir le déménagement du silo de la SCAEL d'Illiers-Combray près de l'échangeur autoroutier et de la Zone de Grande Capacité (silo actuellement implanté dans le centre-ville d'Illiers-Combray), Permettre l'implantation d'une maison pour seniors à Mottereau, suppression de la hauteur maximum au rotor pour les éoliennes, autorisation pour la création d'un hôtel aux abords du château de la rivière à Pontgouin

Après cet exposé, le maire déclare le débat ouvert :

DEBAT

Le Conseil Municipal, après le débat, à l'unanimité, (Pour 9) propose :

De prendre acte de la tenue du débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et de prendre en compte les modifications à apporter.

Divers

Monsieur Jean-Marc Bonnet, Maire, informe l'assemblée que le raccordement de la Fibre optique n'aura pas lieu avant la fin du 2^{ème} trimestre et qu'une réunion publique aura lieu en avril ou mai 2019 pour informer la population.

Monsieur Jean-Marc Bonnet explique que le recensement de la population arrive à la fin, que le nombre d'habitants sur la commune devrait rester à peu près identique qu'en 2014. Mais que la population bouge plus. Le Maire informe l'assemblée que L'agent recenseur n'a pas toujours été bien reçu et qu'à ce jour nous avons encore 6 logements ou les dossiers n'ont pas été rapportés.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de préciser les associations retenues pour octroyer une subvention pour pouvoir établir le budget. Pour 2019 les associations retenues sont :

Les Paralysés de France pour un montant de 20 Euros

La Palme Courvilloise pour un montant de 30 Euros

L'association Française des Sclérosés en Plaques pour un montant de 20 Euros

La Ligne contre le Cancer pour un montant de 20.00 Euros
L'ASEL de Landelles (Sport pour l'école) pour un montant de 300.00 Euros
L'Ecole en Fête pour un montant de 50.00 Euros
L'Amicale Sports et Loisirs pour un montant de 100.00 Euros.

Mme Mouton, 2^{ème} adjointe, informe le Conseil Municipal, que la boîte aux lettres de la poste à Méraubry a été vandalisée, qu'on ne peut plus déposer son courrier. Et demande à Monsieur le Maire d'appeler la poste de Gellainville pour qu'il la change.

Mme Auger, Conseillère Municipale, demande à Monsieur Bonnet, de se mettre en relation avec la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche pour obtenir la liste des enfants du collège et des enfants de Landelles-Billancelles et leur numéro de téléphones pour pouvoir prévenir les familles lors d'intempéries car sinon la chaine téléphonique ne sert à rien.

Monsieur Ledoux Christophe, Conseiller Municipal demande à Monsieur Bonnet, l'autorisation de Broyer à la Mare du Rotoir à Méraubry. Monsieur le Maire donne son autorisation.

Monsieur Renard Laurent, Conseiller Municipal demande si on peut informer certains habitants à la Noëlle de tailler leur haie pour pouvoir avoir une meilleur visibilité lors du passage du car scolaire.

Le Conseil municipal demande s'il serait possible d'installer un stop devant l'école et de remettre le panneau de Priorité à droite à la Noëlle.

La Prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le jeudi 04 avril 2019.

La séance est close à 22 h 30

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Le Maire



Tableau récapitulatif des délibérations

| N° délibération | Intitulé | Accepté |
|-----------------|---|---|
| 2019/005 | Demande de Subvention DETR Pour travaux sur réseau eau pluvial hameau de la Noëlle | A l'unanimité |
| 2019/006 | Demande de Subvention FDI pour travaux sur réseau eau pluvial hameau de la Noëlle | A l'unanimité |
| 2019/007 | Demande de subvention FDI pour aménagement du numérique dans les classes de Billancelles | A l'unanimité |
| 2019/008 | Délibération Travaux éclairage public Versement de fonds de concours | A la majorité (Pour 8 Contre 0 Abstention 1) |
| 2019/009 | Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal | A l'unanimité |
| 2019/010 | Annulation délibération n° 2018/039 pour achat du terrain à Guimonvilliers Hameau de Billancelles Parcelles cadastrée section ZH n°3 pour une superficie de 50 a 18 ca | A l'unanimité |